

Que faire si vous trouvez un animal domestique errant (chien ou chat) ?

Si vous trouvez un animal domestique errant sans propriétaire, il pourrait s'agir d'un animal abandonné mais également d'un animal perdu ou qui s'est échappé et dans ce cas, ses maîtres seront probablement à sa recherche. Il se peut qu'il ait faim ou soif, chaud ou froid, qu'il finisse par se faire heurter par une voiture ou bien qu'il provoque un accident. Que pouvez-vous faire pour l'aider ?



1) Approcher l'animal

Si l'animal a l'air en bonne santé et ne se montre pas agressif, vous pouvez alors l'approcher. Un animal abandonné ou perdu est désorienté, un mouvement brusque ou direct de votre part pourrait l'effrayer et lui faire prendre la fuite. C'est pour cela qu'il est important de vous en approcher peu à peu, sans geste brusque. Parlez-lui doucement et évitez tout ton menaçant. Vous pouvez essayer de l'amadouer avec un peu de nourriture si vous en avez mais au lieu de la déposer près de vous, jetez-la le plus loin possible. Vous verrez que l'animal s'approchera de vous lorsque que vous aurez gagné sa confiance. S'il fait chaud, vous pouvez lui donner un peu d'eau pour qu'il se sente rassuré en votre présence.

Si vous réussissez à approcher l'animal et s'il reste calme, vous pouvez essayer de l'attraper et de le caresser. S'il possède un collier, s'il ne semble pas agressif et s'il se laisse approcher facilement, vous pouvez utiliser une laisse ou l'attraper directement par le collier. S'il n'en a pas, vous pouvez fabriquer une laisse avec de la corde.



Informations pratiques : Si l'animal est blessé ou malade ou bien s'il montre des signes d'agressivité, il est préférable de rester loin de lui et d'appeler un refuge local afin qu'il vienne le chercher. Si vous voulez lui apporter les premiers soins, il est important de savoir comment procéder pour ne pas lui faire de mal ou éviter qu'il ne vous attaque pour se défendre.

Lorsque vous aurez approché l'animal errant, deux options se présentent à vous : porte-t-il une médaille d'identification ou non ?

2) Il a une médaille

Vous trouverez sur celle-ci le nom de l'animal et les coordonnées de ses maîtres. Si le numéro de téléphone est récent et si vous avez de la chance, le propriétaire vous répondra immédiatement et vous pourrez lui annoncer que vous venez de retrouver son chien.

Certaines médailles sont plus modernes et ne comportent pas de numéro de téléphone mais un code QR : si vous avez un smartphone, scannez le code pour accéder à l'information que le propriétaire de l'animal aura laissée pour être localisé.

Si le propriétaire ne vous répond pas, cela peut signifier que le numéro n'a pas été actualisé ou que vous ne pouvez pas le lire. Si vous êtes dans l'impossibilité d'approcher l'animal, nous vous recommandons de suivre les conseils fournis ci-dessous.

Informations pratiques : Tous les animaux errants ne sont pas forcément des animaux abandonnés, surtout dans les agglomérations. Sonnez à la porte des maisons les plus proches et demandez aux personnes si elles ont déjà vu cet animal, cela peut être la manière la plus rapide de résoudre la situation.

3) S'il n'a pas de médaille

Dans ce cas, vous pouvez rester auprès du chien, à l'endroit où vous l'avez trouvé, pendant un délai raisonnable : il est possible que le propriétaire soit en train de le chercher et qu'il soit sur le point d'arriver.

L'étape suivante consiste à emmener l'animal chez le vétérinaire le plus proche afin de vérifier gratuitement s'il a une puce électronique permettant, ainsi, de localiser ses maîtres. S'il est équipé d'une puce électronique, le vétérinaire pourra alors accéder à toutes ses coordonnées et contacter son propriétaire. De plus, il se pourrait que le vétérinaire reconnaisse le chien et prévienne son maître même sans puce électronique.

Vous avez aussi la possibilité d'alerter la mairie. Si le propriétaire est à la recherche de son animal, il aura probablement déclaré la perte de celui-ci auprès de la mairie ou de la gendarmerie. Ce dernier dispose normalement d'un lecteur de puce et si l'animal en porte une, la Gendarmerie pourra contacter immédiatement son maître.

Si l'animal n'a pas de puce, le vétérinaire tout comme la gendarmerie, peut faire appel au service de ramassage qui récupèrera l'animal et l'amènera soit à la fourrière soit dans un refuge, selon les cas.

Informations pratiques : Les fourrières municipales et les refuges sont deux structures complètement différentes. La fourrière est un service public exercé sous l'autorité du maire, apte à l'accueil des animaux errants, alors que le refuge est un établissement à but non lucratif géré par une fondation ou une association. Parfois, il arrive que certaines mairies, qui n'ont pas de fourrière, passent un accord avec des refuges afin qu'ils prennent en charge les animaux. Dans la plupart des fourrières, les animaux sont sacrifiés si leur propriétaire ne vient pas les réclamer ou s'ils ne sont pas adoptés rapidement. Généralement, les animaux ne sont pas tués dans les refuges, ils sont uniquement euthanasiés lorsque leur état de santé l'impose, afin de leur épargner des souffrances.



Les animaux peuvent ainsi passer toute leur vie dans les refuges.

4) S'il n'est pas identifié par puce électronique

Si l'animal ne dispose pas d'une puce électronique, cela ne signifie pas pour autant qu'il ait été abandonné. Il peut simplement s'agir d'un animal perdu. Cependant, l'absence d'identification réduit la possibilité de pouvoir le retrouver. Dans cette situation, outre le fait d'appeler le service de la fourrière

assuré par la mairie si c'est le cas (contacté soit par la gendarmerie, soit par le vétérinaire), vous disposez des options suivantes :

- vous pouvez contacter une association de protection animale près de chez vous afin de savoir si quelqu'un a déclaré la disparition de l'animal ou si elle peut prendre en charge l'animal ou vérifier s'il est identifié. Cependant, la plupart des refuges sont saturés et ne pourront peut-être pas prendre en charge l'animal jusqu'à ce que le propriétaire soit retrouvé.
- vous pouvez l'accueillir temporairement chez vous tout en informant votre voisinage que vous êtes à la recherche de son maître ou d'un nouveau foyer pour lui. Vous pouvez préparer des affiches et les coller dans des cliniques vétérinaires et établissements de la commune où vous l'avez trouvé ainsi que dans les communes avoisinantes. Vous pouvez également publier une annonce sur des sites dédiés aux animaux perdus. Les refuges pourront même vous aider à diffuser le message.
- vous pouvez l'accueillir chez vous et faire les démarches nécessaires pour l'adopter. Qu'il ait été abandonné ou qu'il se soit perdu, l'animal sera évidemment traumatisé par ces expériences. Grâce à votre aide et à votre implication, il pourra surmonter plus facilement ce traumatisme.

5) S'il est identifié



Vous pouvez contacter l'I-CAD (le service d'identification des carnivores domestiques), par téléphone au 0 810 778 778, ou sur www.i-cad.fr, ils pourront tenter d'identifier l'animal.

Téléphonez au refuge le plus proche en donnant le plus de détails possible et surtout son numéro d'immatriculation. C'est un acte responsable et une absolue nécessité que d'identifier, vacciner et stériliser nos animaux afin de mieux les protéger.



LES REFUGES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Leurs fonctions : fourrière (obligation légale) et refuge.

Ils recueillent les chiens et les chats abandonnés ainsi que ceux (vivants ou décédés) trouvés sur la voie publique.

1) Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois (CIPAM)

7 Rue des Piquettes, 78200 Buchelay

01 30 63 06 02

c.i.p.a.m@orange.fr

Horaires :

Lundi : 10 h – 12 h et 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h et 14 h – 17 h

Mercredi : 10 h – 12 h et 14 h – 17 h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 10 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi : 10 h – 12 h et de 14 h à 17 h

Dimanche et jours fériés : Fermé



2) La SPA – Refuge de Plaisir

Bois de Sainte Apolline

78370 Plaisir

01 34 89 05 47

Horaires :

Lundi : 14h-17h

Mardi : 14h-17h

Mercredi : 14h-17h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 10h30-13h puis 14h-17h

Dimanche : 10h30-13h puis 14h-17h



3) La SPA – Refuge d'Orgeval

1 Route Royale

78630 Orgeval

01 39 08 05 08

Horaires :

Ouvert de 13h30 à 17h en semaine,

De 10h à 13h puis de 14h à 17h le weekend.

Fermé le mardi (standard téléphonique inclus).

